

Mairie

Département de la
Charente-Maritime

MAIRIE DE ROYAN
31 JUIL 1965
COURRIER
N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Réunion du 13 Juillet 1965

Exonération des taxes pour
le meeting d'Athlétisme
du 1er aout.

65122

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à
18h30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la
présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites
le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS,
BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ,
BERLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés : MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président de la Société les Goëlands de
Royan sollicite le bénéfice de l'exonération des taxes et impositions pré-
vues par le décret 55 459 du 30 avril 1955 pour le meeting d'athlétisme
qui se déroulera sur la piste du stade municipal le 1er aout 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU pour exécution immédiate

Rochefort, le 29 JUIL 1965
Le Sous-Préfet,

Vu la demande présentée par la Société Les Goëlands

DECIDE :

de donner un avis favorable à la demande formulée par la Société Les
Goëlands en vue de bénéficier des dispositions du décret 55 459 du
30 avril 1955, paragraphe 3, article 3 concernant l'exonération des
taxes et impositions à l'occasion du meeting d'athlétisme du 1er aout 1965.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

M. de Lipkowski
MAIRIE DE ROYAN
(Charente-Maritime)



[Handwritten signature]

VILLE de ROYAN

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

Exonération des taxes à l'occasion des courses de Vaches landaises organisées par les Eclaireurs de France. le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BEZLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés : MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Le Président des Eclaireurs de France sollicite le bénéfice de l'exonération des taxes et impositions prévues par le décret 55.459 du 30 avril 1955 à l'occasion des courses de vaches landaises organisées par ce groupement les 15 et 29 juillet et les 12 et 26 Août 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par les Eclaireurs de France

DECIDE :

- de donner un avis favorable à cette demande formulée en vue de bénéficier des dispositions du décret 55.459 DU 30 avril 1955, paragraphe 3, article 3 concernant l'exonération des taxes et impositions à l'occasion des courses de vaches landaises organisées par le groupement des Eclaireurs de France les 15 et 29 juillet et les 12 et 26 Août.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM; les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



VILLE de ROYAN

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

**Exonération des taxes à
l'occasion des courses de
Vaches landaises or-
ganisées par les
Eclaireurs de France.**

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à 18-h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECCQ, BERLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés : MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Le Président des Eclaireurs de France sollicite le bénéfice de l'exonération des taxes et impositions prévues par le décret 55.459 du 30 avril 1955 à l'occasion des courses de vaches landaises organisées par ce groupement les 15 et 29 juillet et les 12 et 26 Août 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par les Eclaireurs de France

DECIDE :

- de donner un avis favorable à cette demande formulée en vue de bénéficier des dispositions du décret 55.459 DU 30 avril 1955, paragraphe 3, article 3 concernant l'exonération des taxes et impositions à l'occasion des courses de vaches landaises organisées par le groupement des Eclaireurs de France les 15 et 29 juillet et les 12 et 26 Août.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM; les Membres présents.



CACHE DU SERVICE EXPÉDITEUR

SOUS-PRÉFECTURE
29 JUIL 1955
ROCHEFORT/MER (CHARENTES)

M. Le Directeur des Impôts
(Contributions indirectes)
à Monsieur le Sous-Préfet de
ROCHEFORT-SUR-MER

Objet : Délibérations du Conseil municipal de ROYAN relatives à l'exonération des taxes en matière de spectacles.

RÉFÉRENCE
A
RAPPELER

→ 2867

VOTRE RÉFÉRENCE Bordereau 09/AC
19.7.1955

Par votre lettre du 19 Juillet 1955 vous m'avez communiqué pour avis deux extraits de délibération du Conseil municipal de Royan en date du 19 Juillet 1955, accordant l'exonération des taxes perçues au profit de la commune pour les courses de vaches organisées par les colailleurs de France les 15 et 25 Juillet 1955 et les 12 et 26 Août 1955 et pour le meeting d'athlétisme que la société "Les Colailleurs" organise le 1er Août 1955.

Il m'est d'honneur de vous faire connaître que les délibérations susvisées ne sont pas habilités à voter des exonérations que vous avez émis à l'initiative de Royan par l'article 1561-3° b et c du Code municipal des 19 55, avoir :

- l'article 1561-3° b n'a pas prévu les exceptions énumérées dans l'annexe 1 de votre lettre du 19 55 ;
- l'article 1561-3° c n'a pas prévu les exceptions énumérées dans l'annexe 2 de votre lettre du 19 55 ;
- l'article 1561-3° d n'a pas prévu les exceptions énumérées dans l'annexe 3 de votre lettre du 19 55 ;

Il est à noter que la délibération relative aux courses de vaches est prise en 19 55.

La délibération susvisée pourra néanmoins bénéficier de l'exonération prévue par l'article 1561-3° a, du Code municipal des 19 55, à concurrence de 5000 F pour chacune des quatre premières manifestations annuelles, s'il y a lieu, du demi-tarif de l'impôt sur les contributions suivantes (art. 1562-1°).

En conséquence, le conseil "Les Colailleurs" ne peut pas bénéficier de l'exonération totale en vertu de l'article 1561-3° a du Code municipal des 19 55. Toutefois, l'extrait de votre lettre du 19 55 mentionne que le 19 55, il a été décidé de bénéficier de l'exonération prévue par l'article 1561-3° a du Code municipal des 19 55, que votre lettre du 19 55 mentionne que le 19 55, il a été décidé de bénéficier de l'exonération prévue par l'article 1561-3° a du Code municipal des 19 55.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Directeur
L'Inspecteur Principal, Chef des Bureaux

[Signature]

238 QUATER - Service général 106 - Tél. 1 - H. 21/23-DEC 1952

M

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT - JG/AC -

Copie transmise à M. le Député-Maire de ROYAN
aux fins utiles



ROCHEFORT, le 13 0 juil. 1965
LE SOUS-PREFET,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

[Signature]

- P. J. : 1 délibération dûment visée relative à l'exonération
des taxes pour le meeting d'athlétisme du 1er août
1965
2 délibérations relatives à l'exonération des courses
de vaches landaises -